

SOUTIEN À L'ÉMERGENCE

Type de subvention
Conventionnement

OBJECTIF

- aider au développement et à la structuration des artistes émergents.

Il s'agit plus précisément pour la Ville de :

- soutenir l'innovation et la création artistique,
- accompagner la structuration et le développement des projets portés par de jeunes équipes ou artistes stéphanois dans leur environnement professionnel,
- soutenir et sécuriser l'emploi artistique,
- favoriser la rencontre entre les créations artistiques et la population.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

➤ Types de bénéficiaires

- équipes artistiques ou artistes individuels implantés durablement sur le territoire stéphanois,
- structures titulaires d'une licence d'entrepreneur de spectacle (uniquement pour les projets relevant du spectacle vivant),
- structures à but non lucratif dont le projet s'inscrit dans l'intérêt général de la collectivité.

➤ Type de projet

Projet artistique et de développement de la structure sur 3 exercices.

➤ Composition du dossier

- dossier unique de demande de subvention Cerfa n°12156*03,
- PV de la dernière Assemblée générale signé du président,
- projet et budget de la structure pour les 3 prochains exercices,
- budget de l'année en cours à la date du dépôt de dossier,
- compte de résultats et bilan du dernier exercice clos,
- compte-rendu du dernier Conseil d'Administration,
- RIB de l'association.

➤ Calendrier du dossier

15 octobre pour une demande sollicitée pour l'année suivante.

DISPOSITIF PARTICULIER

La Ville propose un dispositif de soutien en direction des projets émergents de musiques actuelles.

Crescendo Forte s'adresse aux musiciens stéphanois bénéficiant déjà d'un solide environnement professionnel.

Des subventions sur 3 années maximum peuvent être octroyées aux structures chargées de développer les projets. Accordées sous certaines conditions, ces aides peuvent concerner la production discographique, l'organisation de tournées hors région ou même des aides à la communication et à la production de clip vidéo.

Un appel à projet est lancé chaque année dès le mois de janvier.

Renseignements, recevabilité et modalités de candidature auprès du chargé de mission musique.

MODALITÉS DE VERSEMENT

- Pour toute subvention inférieure ou égale à 8 000 €, un seul versement à la notification de la subvention.
- Pour toute subvention supérieure à 8 000 € :
 - 80 % à la notification de la subvention,
 - le solde sur présentation du budget réalisé ou en cours de réalisation de l'objet de la subvention adressé à la collectivité au plus tard le 1^{er} décembre de l'année.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction des Affaires culturelles
20, rue Tarentaize - 42 000 Saint-Étienne

Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne,
rubrique « Sainté et vous » :

=> Association / « créer et gérer une association » - onglet « liens utiles ».